

Quelle différence entre auto-entrepreneur et micro-entreprise ? Pourquoi ces deux appellations ?

Les termes micro-entreprise et auto-entreprise sont souvent mélangés, voyons ce qu'il en est vraiment.

La différence auto-entrepreneur et micro-entreprise.

Depuis le 1er janvier 2016, il n'y a plus de différence entre le régime de l'auto-entrepreneur et celui de la micro-entreprise.

Le nouveau régime, qui fusionne les deux, s'appelle "**micro-entreprise**" et reprend :

- des éléments avantageux de l'ancienne auto-entreprise, à savoir :
 - le **régime micro-social**, c'est-à-dire le paiement des charges sociales sous la forme d'un **pourcentage du chiffre d'affaires réalisé**, sans surprise et sans régularisation,
 - la possibilité d'opter pour le **régime du micro-fiscal simplifié**, c'est-à-dire pour le paiement de l'impôt sur le revenu sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires déclaré, aussi appelé "**versement ou prélèvement libératoire à la source**".
- des éléments de crédibilité de l'ancienne micro-entreprise, à savoir :
 - l'**immatriculation obligatoire**,
 - l'obligation de suivre le **stage préalable à l'installation** (SPI) pour les artisans,
 - l'obligation d'avoir un **compte bancaire séparé** (mais pas forcément un compte bancaire "professionnel") pour l'activité professionnelle.

Ainsi le nouveau régime de micro-entrepreneur reprend les avantages des deux anciens régimes et les fusionne, ce qui en fait **un régime simple et lisible**.

Le cas des anciennes micro-entreprises.

A noter que les personnes qui avaient créé une micro-entreprise **avant 2015** continuent sur l'ancien fonctionnement de la micro-entreprise : les charges sociales étaient calculées sur la base de 47% du bénéfice forfaitaire (= 50% du chiffre d'affaires de l'année pour la prestation de services, ou 29% pour la vente de marchandises), avec un échancier de prélèvements régularisé l'année suivante (une usine à gaz !). **Si vous êtes dans ce cas, optez vite pour le régime micro-social pour passer au paiement des charges sur le chiffre d'affaires, en vous adressant à la Chambre des métiers ou à la Chambre de Commerce.**

Des outils Excel pour gérer votre micro-entreprise (gratuit).

WikiCréa a créé des outils Excel sur mesure pour gérer votre micro-entreprise :

- un modèle de **plan financier**, facile à compléter : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici pour y accéder](#),
- un **suivi de trésorerie** : [cliquez ici pour y accéder](#).

Pour aller plus loin, voir nos articles :

- [Le régime de l'auto-micro-entreprise, avantages et inconvénients](#)
- [Comment créer une auto-entreprise ?](#)
- [Quels sont les taux de charges de l'auto-entreprise ?](#)